

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

25 mars 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos, dans le respect des règles sanitaires, au lieu habituel des délibérations, jeudi le 25 mars 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames
Louiselle Rioux
Nancy Gagné
Tania Gagnon-Malenfant

Monsieur Frédéric Bastille

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2021-03-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en ajoutant les points suivants:

2.2 Résolution - lancement d'une tournée de spectacles extérieurs pour les résidences de personnes âgées

2.3 Résolution - adhésion à l'entente inter-municipale visant à mettre en place un bureau inter-municipal d'inspection en bâtiment et en environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-03-045

RÉSOLUTION - ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE SICARD 1995 RECONDITIONNÉ

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige 1981 requiert une réparation majeure pour le rendre fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'un souffleur à neige Sicard est disponible sur le marché au prix de 22 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des représentants du Service d'entretien hivernal du réseau routier ont effectué des tests et des vérifications mécaniques déterminant que ce véhicule répondrait parfaitement aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire emprunter à même son fonds de roulement une somme suffisante pour financer cette dépense en immobilisations le tout conformément à l'article 1094 et suivant du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR la soumission de M. Roger Bissonnette au montant de 22 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un souffleur à neige Sicard, modèle ARTIS, année 1995 reconditionné.

DE FINANCER cette dépense d'investissement à même son fonds de roulement soit une somme équivalente à la dépense nette en immobilisation.

QUE la municipalité prévoit chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser cet emprunt au fonds de roulement suivant un terme de 4 ans.

QUE la municipalité approuve le montage d'une souffleuse à neige usagée à partir des deux souffleurs à neige actuels (1981 et 1986) afin de s'assurer d'un deuxième véhicule de services fiable pour les opérations de soufflage;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel Dufour, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-03-046

RÉSOLUTION - LANCEMENT D'UNE TOURNÉE DE SPECTACLES MUSICAUX EXTÉRIEURS POUR LES RÉSIDENCES DE PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU QU'en 2020, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu avait offert aux résidences de personnes âgées un spectacle musical extérieur pour combattre les effets de la pandémie, activité qui fut grandement appréciée des résidents et de leurs familles immédiates;

ATTENDU QUE la morosité engendrée par la pandémie perdure dans le temps malgré la vaccination réalisée auprès de ces aînés;

ATTENDU QU'il convient de pérenniser cette tournée de spectacles musicaux extérieurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu confirme le lancement d'une tournée de spectacles extérieurs pour les résidences de personnes âgées qui s'effectuera à l'été 2021;

QUE la municipalité approuve l'engagement du groupe « La Belle et la Bête » aux fins de produire cette prestation musicale suivant le cachet proposé en date du 21 mars 2021;

QUE la municipalité applique les règles sanitaires qui seront en vigueur au moment de cette prestation au niveau du nombre de spectateurs possible et au niveau des autres règles sanitaires pouvant être exigées au moment de la prestation musicale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-03-047

RÉSOLUTION - ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT À METTRE EN PLACE UN BUREAU INTERMUNICIPAL D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE M. Jocelyn Couturier, inspecteur en bâtiment et en environnement, a quitté l'organisation municipale de Saint-Jean-de-Dieu en date du 14 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement doit posséder une certaine expertise notamment pour la compréhension des règlements d'urbanisme et des lois en vigueur, en particulier la loi Q2-R8 (évacuation et traitement des eaux usées), la loi Q2-R5 (prélèvement des eaux et leur protection) et la loi Q2-R6 (captage des eaux souterraines);

ATTENDU QU'il est difficile d'attirer des candidats compétents suivant une charge de travail à temps partiel;

ATTENDU QUE la MRC des Basques propose un service intermunicipal basé sur une équipe de professionnels œuvrant en collégialité;

ATTENDU QU'un tel service permettrait également un meilleur contrôle sur le développement urbain et le développement des zones industrielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tanya Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les termes du projet d'entente intermunicipale visant la création d'un bureau inter-municipal en inspection des bâtiments et en environnement tel que transmis en date du 22 mars 2021;

DE CONFIRMER l'engagement municipal d'utiliser les services du bureau intermunicipal pour une période de cinq (5) ans sur la base annuelle de 1063 heures de travail plancher;

D'AUTORISER M. Daniel Dufour, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, l'entente intermunicipale susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2021-03-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h19.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général